



Direction générale de la création
artistique

62 rue Beaubourg
75003 PARIS
Téléphone : 01.40.15.80.00

Monsieur Francesco BOUGLIONE
Président la Société d'Exploitation
de Spectacles des Frères Bouglione
110, rue Amelot
75010 - PARIS

Paris, le 7 DEC. 2018

Monsieur le Président,

Affaire suivie par :
Carol Chauveau

Poste :
01.40.15.88.46

Délégation Théâtre

J'ai le plaisir de vous informer qu'une subvention d'un montant de 300.000 € (trois cent mille euros) sera versée à la Sarl Société d'Exploitation de Spectacles des Frères Bouglione au titre de l'année 2018, conformément à la convention annuelle conclue entre la Direction générale de la création artistique et la Société d'Exploitation de Spectacles des Frères Bouglione.

Cette somme vous sera versée prochainement par virement au compte référencé sur la convention ci-jointe.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice un compte d'emploi de la somme perçue, (dossier cerfa n° 15059*02) à télécharger sur internet, accompagné d'un relevé des pièces justificatives qui devront pouvoir être présentées à toute réquisition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Sylviane TARSOT-GILLERY

Directrice générale de la création artistique



Direction générale de la création
artistique

62 rue Beaubourg
75003 PARIS
Téléphone : 01.40.15. 80.00

Monsieur Raoul GIBAUT
Gérant de Production Arena
Cirque Médrano
6, Chemin du Pigeonnier de Cèpière
31100 – TOULOUSE

Paris, le 07 DEC. 2018

Affaire suivie par :
Carol Chauveau

Poste
01.40.15.88.46

Délégation Théâtre

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une subvention d'un montant de 300.000 € (trois cent mille euros) sera versée à Production Arena – Cirque Médrano au titre de l'année 2018, conformément à la convention annuelle conclue entre la Direction générale de la création artistique et Production Arena – Cirque Médrano.

Cette somme vous sera versée prochainement par virement au compte référencé sur la convention ci-jointe.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice un compte d'emploi de la somme perçue, (dossier cerfa n° 15059) à télécharger sur internet, accompagné d'un relevé des pièces justificatives qui devront pouvoir être présentées à toute réquisition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Sylviane TARSOT-GILLERY

Directrice générale de la création artistique



Monsieur Gilbert MUMMOLOS-GRUSS
Gérant de Arlette GRUSS spectacle
19, rue Victor Hugo
80000 - AMIENS

Direction générale de la création
artistique

62 rue Beaubourg
75003 PARIS
Téléphone : 01.40.15.80.00

Paris, le 07 DEC. 2018

Monsieur,

Affaire suivie par :
Carol Chauveau

Poste :
01.40.15.88.46

Délégation Théâtre

J'ai le plaisir de vous informer qu'une subvention d'un montant de 300.000 € (trois cent mille euros) sera versée à la Sarl AG Spectacle au titre de l'année 2018, conformément à la convention annuelle conclue entre la Direction générale de la création artistique et AG Spectacle.

Cette somme vous sera versée prochainement par virement au compte référencé sur la convention ci-jointe.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice un compte d'emploi de la somme perçue, (dossier cerfa n° 15059) à télécharger sur internet, accompagné d'un relevé des pièces justificatives qui devront pouvoir être présentées à toute réquisition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sylviane TARSOT-GILLERY



Directrice générale de la création artistique